



# ALSAN TRAFIK HP 515 PARTIE A

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

## SECTION I : IDENTIFICATION

**Utilisation :** Apprêt d'étanchéité à base de polyuréthane bi-composante.

**Fabricant / Distributeurs :**

Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

Soprema inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA  
12251 Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39507  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

## SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DANGER

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

## SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Huile de ricin	8001-79-4	60-100	Non établie	Non établie
Dodecene-1	112-41-4	1-5	Non établie	Non établie
[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8	0,5-1,5	Non établie	Non établie
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl	108-65-6	0,1-1	50 ppm	Non établie

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

**Huile de ricin :** L'huile de ricin ne forme pas de vapeur à la température ambiante. Toutefois, elle peut être chauffée ou en brume avant que l'exposition par inhalation ne se produise. Des effets sur la santé suite à l'exposition par inhalation ne sont pas attendus, dus à la faible toxicité d'ensemble de l'huile de ricin. Il n'y a aucune information disponible chez les humains ou les animaux. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl :** De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (sommolence, perte de coordination et fatigue). (2)

**Dodecene-1 et [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane :** Aucune information disponible.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

**Huile de ricin :** Selon l'information sur les animaux ou les humains, l'huile de ricin n'est pas irritante ou est un irritant léger. L'application de 50 ml d'huile de ricin, sous une pièce pendant 48 heures, était légèrement irritante chez les humains. On ne s'attend pas à ce que l'huile de ricin produise des effets nocifs si absorbée par la peau. (1)

**Dodecene-1 :** Le Dodecene-1 est un irritant modéré selon des études animales. Une exposition prolongée (24 heures) a provoqué de l'irritation sévère. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl :** Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation. (2)

**[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane :** Aucune information disponible.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

**Huile de ricin :** Selon l'information sur les animaux, l'huile de ricin n'est pas irritante ou est un irritant léger. Elle est quelques fois utilisée comme onguent pour les yeux. (1)

**Dodecene-1 :** Le Dodecene-1 n'est probablement pas irritant selon des études animales. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl :** Le contact avec les yeux peut probablement provoquer une irritation. (2)

**[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane :** Aucune information disponible.

#### INGESTION

**Huile de ricin :** On ne s'attend pas à ce que l'huile de ricin produise des effets nocifs significatifs si ingérée accidentellement, selon l'information sur la toxicité chez les animaux et l'expérience acquise par l'utilisation de l'huile de ricin comme laxatif chez les humains. Une simple dose orale est considérée sans danger. L'ingestion de fortes doses peut causer des nausées, des vomissements, des crampes d'estomac et la diarrhée. L'ingestion n'est pas une source typique d'exposition en milieu de travail. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : L'ingestion peut irriter l'appareil digestif. De fortes doses peuvent provoquer une dépression du SNC. (2)

**Dodecène-1 et [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane** : Aucune information disponible.

#### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**Huile de ricin** : Il n'y a pas d'information suffisante disponible pour déterminer si l'huile de ricin est un sensibilisant au travail. Il y a plusieurs rapports de cas de dermatite et d'enflure du visage occasionnelle due à l'utilisation de rouge à lèvres, où l'on croit que l'huile de ricin en est la cause. Il n'y a aucune information disponible sur les animaux. (1)

**Dodecène-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : Aucune information disponible.

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Huile de ricin** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains ou les animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'Association américaine des hygiénistes gouvernementaux (ACGIH) n'a pas listé ce produit chimique. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : N'a pas été identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le CIRC. (2)

**Dodecène-1 et [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane** : Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Huile de ricin** : Aucune information disponible chez les humains ou les animaux. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : Des études ont démontré qu'il est tératogène chez les animaux et qu'il y a aussi des risques de fœtotoxicité. (2)

**Dodecène-1 et [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane** : Aucune information disponible.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Huile de ricin** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. Dans le seul test sur des animaux localisé, l'ingestion d'huile de ricin n'a causé aucun changement dans les numérations ou la motilité des spermatozoïdes ou dans le cycle de fertilité des femelles. (1)

**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : Des études ont démontré qu'il est tératogène chez les animaux et qu'il y a aussi des risques de fœtotoxicité. (2)

**Dodecène-1 et [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane** : Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNÉCITÉ

**Huile de ricin** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. On ne s'attend pas à ce que l'huile de ricin soit mutagénique. Des résultats négatifs ont été obtenus dans un test utilisant des animaux vivants, dans des cellules mammaliennes cultivées et dans des bactéries. (1)

**Dodecène-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : Aucune information disponible.

#### SUBSTANCES SYNERGIQUES

**Huile de ricin** : Aucune information n'est disponible. (1)

**Dodecène-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : Aucune information disponible.

#### ACCUMULATION POTENTIELLE

**Huile de ricin** : Ne s'accumule pas. (1)

**Dodecène-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl** : Aucune information disponible.

## SECTION IV : PREMIERS SOINS

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

#### INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

#### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

## SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Classe IIIB (NFPA)

**EXPLOSIBILITÉ** : Sensibilité aux chocs : Non.

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Non.

**POINT D'ÉCLAIR** : 230°C (Huile de ricin)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ** : Non disponible

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : Non disponible

#### RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts, d'acides forts et de bases fortes. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

#### PRODUITS DE COMBUSTION

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote. Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit.

#### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

#### MOYENS D'EXTINCTION

Mousse antialcool ou mousse de polymère, poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

## SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

#### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des absorbants ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou autre matériel non combustible et transférer dans des conteneurs. Ramasser le produit et déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ni marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces restreints. Se défaire du produit récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Garder éloigné de la chaleur. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur, dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en polyéthylène ou éthylène-alcool vinylique. Pour de courtes périodes vous pouvez utiliser du butyl-caoutchouc, du caoutchouc naturel, du caoutchouc néoprène, du caoutchouc nitrile, du polyalcool de vinyle, du polychlorure de vinyle et du Viton.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes (respiratoire à cartouche chimique avec cartouche(s) à vapeur organique).

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Liquide jaune clair à faible odeur
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Plus lourd que l'air
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate de butyle = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	0,959 kg/L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :</b>	0 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	470 cP (25°C)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Durant un incendie, des gaz irritants ou toxiques, tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres produits toxiques peuvent se former, dépendant des conditions de l'incendie.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Flammes nues, chaleur et exposition prolongée au soleil direct et à l'humidité.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Aucune

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### *Dodecene-1* : (1)

CL<sub>50</sub> (ra) : > 2 100 mg/m<sup>3</sup> (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : > 10 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : > 10 000 mg/kg

#### *[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane* : (1)

CL<sub>50</sub> (ra) : > 5,3 mg/l (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 8 400 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 8 400 mg/kg

#### *Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : (2)

CL<sub>50</sub> (rat mâle) : > 100 ppm (exposition de 6 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : > 5 155 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : > 5 000 mg/kg

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

*[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane* : Peut provoquer une irritation du système respiratoire. (2)

*Huile de ricin, Dodecene-1, et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible.

#### IRRITATION DES YEUX

*Huile de ricin* : L'huile de ricin est soit non irritante ou un irritant léger. (1)

*Dodecene-1* : Le Dodecene-1 n'est probablement pas irritant. (1)

*[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane* : Provoque des lésions oculaires sévères. (2)

*Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Irritant pour les yeux. (2)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

*Huile de ricin* : L'huile de ricin est probablement non irritante ou un irritant léger. (1)

*Dodecene-1* : Le Dodecene-1 est un irritant modéré. Une exposition prolongée (24 heures) a causé une irritation sévère. (1)

*[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane* : Peut provoquer une légère irritation cutanée. (2)

*Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Irritant modéré pour la peau. (2)

#### INGESTION

*Huile de ricin, Dodecene-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

*Huile de ricin, Dodecene-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

*Huile de ricin, Dodecene-1, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNÉCITÉ

*Huile de ricin* : L'information disponible suggère que l'huile de ricin n'est pas mutagénique. (1)

*Dodecene-1* : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes et de mammifères n'ont pas mis en évidence d'effets mutagènes. (2)

*[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane* : Non mutagène. (2)

*Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible. (2)

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

*Dodecene-1* : Le Dodecene-1 n'est probablement pas un sensibilisant cutané. (1)

*Huile de ricin, [3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible.

#### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

*Huile de ricin* : L'information limitée disponible suggère que l'huile de ricin n'est pas nocive pour la reproduction. (1)

*Dodecene-1* : Des études animales n'ont mis aucun effet sur la fertilité en évidence. (2)

*[3-(2,3-Epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane et Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl* : Aucune information disponible.

### SECTION XII : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

#### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

### SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA.

### SECTION XIV : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Non réglementé.

### SECTION XV : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS – Canada).

**TSCA** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Proposition 65** : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

### SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

#### GLOSSAIRE

<b>ASTM</b> :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
<b>CAS</b> :	Chemical Abstract Services
<b>CSA</b> :	Association Canadienne de Normalisation
<b>DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub></b> :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
<b>DOT</b> :	Department of Transportation (États-Unis)
<b>EPA</b> :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
<b>NIOSH</b> :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
<b>RCRA</b> :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
<b>SGH</b> :	Système Général Harmonisé
<b>TMD</b> :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
<b>TLV-TWA</b> :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

#### Références :

- (1) CHEMINFO (2017), Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur.

**Numéro de la FDS** : CA U DRU SS FS 173

**Pour plus de renseignements** : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

#### Justification de la mise à jour :

- Formule.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

# ALSAN TRAFIK HP 515 PARTIE B

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		NON RÉGLEMENTÉ

## SECTION I : IDENTIFICATION

**Utilisation :** Apprêt d'étanchéité à base de polyuréthane mono-composante.

**Fabricant / Distributeurs :**

<b>Soprema Canada</b> 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	<b>Soprema inc.</b> 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	<b>Soprema USA</b> 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	<b>Soprema USA</b> 12251 Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39507 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

## SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DANGER

**Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.**

Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

## SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Diisocyanate de diphenylméthane (MDI)	101-68-8	30-60	0,005 ppm	Non établie
Ester polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanique (PMPPI)	9016-87-9	30-60	0,005 ppm	Non établie
Carbonate de propylène	108-32-7	10-30	Non établie	Non établie

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

Le 4,4'-MDI et le PMPPI ont une très basse pression de vapeur. Toutefois, les expositions aéportées sont peu probables de se produire à moins qu'ils soient chauffés ou forment un aérosol ou une brume durant des opérations de transvasement, de moussage ou de pulvérisation. L'exposition à court terme par inhalation aux isocyanates peut causer une irritation respiratoire et à la membrane muqueuse. Les symptômes comprennent une irritation aux yeux et au nez, la gorge sèche ou douloureuse, le nez qui coule, le souffle court, la respiration sifflante et la laryngite. La toux avec douleur ou serrement de la poitrine peut aussi survenir, fréquemment la nuit. Ces symptômes peuvent se produire durant l'exposition ou être retardés de plusieurs heures. Des concentrations élevées d'aérosol pourraient causer une inflammation du tissu pulmonaire (pneumonie chimique), une bronchite chimique avec un sifflement semblable à l'asthme, de graves spasmes de toux et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), ce qui pourrait s'avérer fatal. Des symptômes d'œdème pulmonaire peuvent ne pas apparaître avant plusieurs heures après l'exposition et sont aggravés par un effort physique. (1)

**Carbonate de propylène :** Le carbonate de propylène ne s'évapore pas à température ambiante. Par conséquent, il doit être chauffé ou pulvérisé pour que l'inhalation puisse être possible. Selon des études animales, il est peu probable que le carbonate de propylène provoque des effets nocifs par inhalation. Il n'y a pas d'information disponible pour les humains. (1)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Selon l'information sur les animaux, le 4,4'-MDI est un irritant grave pour la peau. Selon l'information pour le MDI, un composant majeur du

PMPPI, le PMPPI est un irritant grave pour la peau. En général, les isocyanates peuvent causer la décoloration de la peau (tache) et le durcissement de la peau après des expositions répétées. Il est peu probable que le contact avec la peau entraîne une absorption de quantités nocives. (1)

**Carbonate de propylène :** Le carbonate de propylène est un irritant faible d'après des études sur les humains et les animaux. Cette substance n'est pas absorbée à travers la peau. (1)

#### CONTACT AVEC LES YEUX

**4,4'-MDI :** Selon l'information sur les animaux, le 4,4'-MDI peut causer aucune irritation ou une irritation légère aux yeux. (1)

**PMPPI :** Selon l'information sur les animaux pour le PMPPI et le MDI, le PMPPI est un irritant léger pour les yeux. (1)

**Carbonate de propylène :** Le carbonate de propylène est un irritant modéré à sévère pour les yeux, selon des études animales. (1)

#### INGESTION

Il n'y a aucun rapport sur l'ingestion de 4,4'-MDI ou de PMPPI par les humains. Des études sur des animaux indiquent que les effets toxiques de l'ingestion de 4,4'-MDI et de PMPPI sont légers. L'ingestion pourrait résulter en irritation et en corrosion de la bouche, de la gorge et du système digestif. L'ingestion n'est pas une voie typique d'exposition au travail. (1)

**Carbonate de propylène :** Le carbonate de propylène ne devrait pas être toxique selon des études animales. Aucune donnée n'existe pour les humains. L'ingestion n'est pas une voie habituelle d'entrée dans l'organisme. (1)

## **SYTÈME PULMONAIRE / RESPIRATOIRE**

L'exposition aux isocyanates pourrait causer une aggravation chez les individus avec une maladie respiratoire existante, telle que bronchite chronique et emphysème. (1)

### **SENSIBILISATION RESPIRATOIRE**

La sensibilisation respiratoire peut se développer chez des personnes travaillant avec le 4,4'-MDI ou le PMPPi ou son principal composant MDI. La sensibilisation est habituellement causée par une exposition très élevée ou par des expositions multiples. Bien que des périodes variables d'exposition (une journée à des années) puissent s'écouler avant que la sensibilisation ne se produise, elle se développe plus souvent lors des premiers mois de l'exposition. Les personnes sensibilisées réagissent à de très bas niveaux de MDI (aussi bas que 0,0014 ppm), qui n'ont aucun effet sur des personnes non sensibilisées. Au début, les symptômes peuvent apparaître comme un rhume ou un léger rhume des foins. Cependant, des symptômes asthmatiques graves peuvent se développer et inclure une respiration sifflante, un serrement de la gorge, un souffle court, une difficulté à respirer et de la toux. Il peut aussi se produire de la fièvre, des refroidissements, des sensations générales de malaise, des maux de tête et de la fatigue. Les symptômes peuvent se produire immédiatement lors de l'exposition, une heure ou plusieurs heures après l'exposition ou les deux et durant la nuit. Typiquement, l'asthme s'améliore avec l'éloignement de la source d'exposition (par exemple : pendant les week-ends et les vacances) et revient, dans certains cas, sous forme de « crise aiguë » lors d'exposition renouvelée. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec les isocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Après l'arrêt de l'exposition, quelques travailleurs peuvent continuer à avoir des problèmes respiratoires persistants tels que des symptômes asthmatiques, des problèmes bronchiques et une hypersensibilité aux isocyanates. D'autres peuvent récupérer entièrement et peuvent graduellement perdre leur sensibilité en plusieurs années. L'exposition aux isocyanates est probable de causer une aggravation aux personnes avec une maladie respiratoire existante, telle que bronchite chronique et emphysème. La sensibilisation croisée entre différents isocyanates peut se produire. (1)

### **SENSIBILISATION DE LA PEAU**

Les isocyanates sont des sensibilisants de contact. Le contact répété de la peau avec le 4,4'-MDI et le PMPPi peut causer la sensibilisation de la peau chez les humains. Davantage de contact avec la peau peut résulter en inflammation, rougeur, démangeaisons et tache de la peau. Une dermatite de contact allergique s'est développée du contact avec le MDI au travail. (1)

**Carbonate de propylène :** Le carbonate de propylène n'a pas provoqué de sensibilisation de la peau dans un groupe de 50 volontaires exposés à des concentrations de 5% à 10% en solution dans l'eau. Des tests de sensibilisation à l'aide de produits cosmétiques contenant du carbonate de propylène ont systématiquement retourné des résultats négatifs. Il n'existe pas d'autre information concernant les effets sur les humains. (1)

### **CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Le risque de cancer associé à l'exposition aux isocyanates a été examiné dans 4 études de population humaine. On n'a observé aucune association forte ou modèle conséquent. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé qu'il y a une évidence inadéquate pour la cancérogénicité du MDI ou du MDI polymérique (4,4'-MDI, PMPPi) chez les humains. Il y a une preuve limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI et du MDI polymérique chez des animaux expérimentaux. (1)

**4,4'-MDI :** Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas attribué de désignation de cancérogénicité à ce produit chimique. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**PMPPi :** Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'ACGIH n'a pas listé ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Carbonate de propylène :** Il n'y a pas d'information disponible sur les humains. Un résultat négatif a été obtenu pour l'exposition dermique au carbonate de propylène chez les animaux. Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de cette substance. L'ACGIH n'a pas listé ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

### **TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**

**MDI :** Aucune information disponible sur l'humain ou les animaux. (1)

### **TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION**

**MDI :** Aucune information disponible sur l'humain ou les animaux. (1)

### **MUTAGÉNÉCITÉ**

Il n'est pas possible de conclure que le 4,4'-MDI ou le PMPPi sont mutagéniques. Aucune étude sur des humains ou des animaux in vivo pour le 4,4'-MDI et le PMPPi n'a été rapportée. Dans un rapport de cas chez les humains, le MDI, un composant principal du PMPPi, a causé des dommages à l'ADN dans les globules blancs après l'exposition par inhalation de 5 à 20 ppb. Aucune conclusion ne peut être tirée de ce rapport de cas. (1)

**Carbonate de propylène :** Il n'y a pas d'information disponible sur les humains. Des résultats négatifs ont été obtenus sur des tests effectués sur des bactéries et des cellules de mammifères. Des résultats non concluants ont été obtenus sur une souche de bactéries. (1)

### **SUBSTANCES SYNERGIQUES**

Aucune information n'est disponible. (1)

### **ACCUMULATION POTENTIELLE**

**4,4'-MDI :** Le 4,4'-MDI peut entrer dans le corps par inhalation ou ingestion. Il est probablement métabolisé en 4-4'-méthylène dianiline, qui est ensuite métabolisé et excrété. (1)

**PMPPi :** Ne s'accumule probablement pas. Aucune information sur la décomposition (métabolisme) du PMPPi n'est disponible. Il réagit avec l'eau et les tissus. Le MDI est probablement métabolisé en 4,4'-méthylène dianiline, qui est ensuite métabolisé et excrété. (1)

**Carbonate de propylène :** Ne devrait probablement pas s'accumuler. (1)

## **SECTION IV : PREMIERS SOINS**

### **CONTACT AVEC LA PEAU**

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une rougeur de la peau se développe : Obtenir un avis médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

### **CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir un avis médical.

### **INHALATION**

Si la respiration devient difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Si des symptômes respiratoires se présentent : Appeler un centre antipoison.

### **INGESTION**

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement.

## **SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**INFLAMMABILITÉ :** Ininflammable

**POINT D'ÉCLAIR :** 130°C

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** > 600°C

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :** (% en volume)

Non applicable

### **PRODUITS DE COMBUSTION**

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote et acide cyanhydrique.

## INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

## MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse de protéine, eau pulvérisée (pour les gros feux). Des mousses résistant à l'alcool sont préférées pour les gros incendies. Des mousses synthétiques à usage général ou des mousses de protéine peuvent fonctionner, mais moins efficaces. Faire attention car la réaction entre l'eau et la mousse à base d'eau et les isocyanates peut être énergétique.

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des matières inertes telles du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec une solution de décontamination pour isocyanates. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols. Se défaire du produit récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Garder éloigné de la chaleur. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en polyéthylène, éthylène, alcool vinylique, butyl-caoutchouc, caoutchouc naturel, néoprène, caoutchouc de nitrile, alcool polyvinylique, chlorure de polyvinyle ou en Viton.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Liquide brun rouge à légère odeur de moisi
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	8,5
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (éthér = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	> 300°C
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	1,22 kg/L
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :</b>	Insoluble
<b>COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :</b>	0 g/L
<b>VISCOSITÉ :</b>	45 cP (Visco Brookfield LVT)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**INCOMPATIBILITÉ :** Amines, alcool, acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, amides, phénols, mercaptans, uréthanes, urées et composés de surface actifs.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** 4,4'-dianiline de méthylène (formé par la réaction du MDI avec l'eau).

**CONDITIONS À ÉVITER :** Humidité, chaleur, soleil direct.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Aucune.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### 4,4'-MDI : (1)

CL <sub>50</sub> (rat) :	490 mg/m <sup>3</sup> (exposition de 4 heures - aérosol)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	> 10 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	> 10 000 mg/kg

#### PMPPi : (1)

CL <sub>50</sub> (rat mâle) :	490 mg/m <sup>3</sup> (exposition de 4 heures - aérosol)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	10 000 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	6 200 mg/kg

#### Carbonate de propylène : (1)

CL <sub>50</sub> (rat mâle) :	5 000 mg/m <sup>3</sup> (exposition de 4 heures)
DL <sub>50</sub> (oral, rat) :	29 100 mg/kg
DL <sub>50</sub> (cutané, lapin) :	> 26 400 mg/kg

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

**4,4'-MDI :** Le MDI a une pression de vapeur très basse et il est difficile de réaliser des concentrations de vapeur nécessaires pour le test de toxicité par inhalation. Cependant, des études de toxicité par inhalation se sont concentrées sur les effets de l'aérosol. Aucun effet significatif n'a été trouvé lorsque des rats ont été exposés à 2, 5 et à 15 mg/m<sup>3</sup> de MDI en aérosol durant 6 heures/jour, 5 jours/semaine pendant 2 semaines. (1)

**PMPPi :** Le PMPPi a une pression de vapeur extrêmement basse et il est difficile de réaliser des concentrations de vapeur nécessaires pour le test de toxicité par inhalation. Les concentrations de vapeur désirées peuvent seulement être obtenues en chauffant la source de PMPPi. La vapeur émise se condense en aérosol dans les salles d'exposition par inhalation. Toutefois, il est probable qu'un aérosol plutôt qu'une vapeur soit présent. Aucun effet nocif ou changement dans le poids corporel n'a été observé chez des rats exposés à la vapeur de PMPPi près de la concentration de saturation (concentration évaluée : 0,2 ppm). (1)

**Carbonate de propylène :** Une exposition de 8 heures aux vapeurs concentrées de carbonate de propylène n'a eu aucun effet létal sur les rats. (1)

## IRRITATION DES YEUX

**4,4'-MDI** : Le 4,4'-MDI n'a causé aucune irritation ou une légère irritation des yeux. (1)

**PMPPi** : Le PMPPi est un irritant léger pour les yeux. (1)

**Carbonate de propylène** : Le carbonate de propylène est un irritant sévère à modéré pour les yeux. (1)

## IRRITATION DE LA PEAU

**4,4'-MDI** : Le MDI est un irritant grave pour la peau. (1)

**PMPPi** : Aucune information spécifique n'a été localisée pour le PMPPi. Le MDI, un composant majeur du PMPPi est un irritant grave pour la peau. (1)

**Carbonate de propylène** : Le carbonate de propylène est un irritant très léger pour la peau. (1)

## INGESTION

**4,4'-MDI** : Des rats ont reçu des doses journalières de 4,3 à 5 g/kg pendant 5 jours. Le seul effet était une légère hypertrophie de la rate chez 2 rats sur 5. (1)

**PMPPi** : Aucune information disponible. (1)

**Carbonate de propylène** : Des rats exposés par voie orale à une dose unique de 5 000 mg/kg de carbonate de propylène on été pris de salivation sans autre effet nocif. (1)

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

## INHALATION

**PMPPi** : Dans deux études, des rats âgés de six semaines ont été exposés à 0,35, 1,4 ou 7,2 mg/m<sup>3</sup>, ou 4,1, 8,4 ou 12,3 mg/m<sup>3</sup> de PMPPi en aérosol pendant 13 semaines. Dans la première étude, une réduction temporaire de la croissance a été observée chez des mâles et des changements cellulaires mineurs ont été observés dans les poumons des deux sexes à 7,2 mg/m<sup>3</sup>. Dans la deuxième étude, une détresse respiratoire grave et des décès sont survenus à 12,3 mg/m<sup>3</sup>. À 8,4 mg/m<sup>3</sup>, on a observé moins d'irritation prononcée, des poids des poumons accrus et des changements cellulaires dans les poumons mais aucun décès. (1)

**4,4'-MDI** : Aucune information disponible. (1)

**Carbonate de propylène** : Des rats ont été exposés à 0, 100, 500, ou 1000 mg/m<sup>3</sup>/jour de carbonate de propylène en aérosol pendant 90 jours. Des analyse de sang et d'urine n'ont relevé aucune anomalie pour les 4 groupes. Le seule signe de toxicité observé a été une légère inflammation des yeux chez les rats testés à 500 et 1000 mg/m<sup>3</sup>/jour. Il n'y a pas eu d'effet sur le comportement et l'activité motrice après 6 ou 13 semaines d'exposition. (1)

## SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

**PMPPi** : Des réactions légères mais pas comme la sensibilisation significative sont survenues chez les cochons d'Inde qui ont inhalé du PMPPi commercial à 4,6 mg/m<sup>3</sup> pendant 4 heures/jour pendant 5 jours. (1)

**4,4'-MDI et carbonate de propylène** : Aucune information disponible. (1)

## SENSIBILISATION DE LA PEAU

**MDI** : Le pouvoir de sensibilisation du MDI a été étudié en utilisant le test sur l'enflure des oreilles de souris (MEST). La dose requise pour sensibiliser 50% des animaux était 0,73 mg/kg. Dans ce test, le MDI était moins puissant que le diisocyanate d'hexaméthylène (HDI) et le diisocyanate de dicyclohexylméthane (HMDI), mais plus sensibilisant que le diisocyanate de toluène (TDI). On a observé une interaction entre MDI et HDI, HMDI et TDI. (1)

**PMPPi** : Le PMPPi commercial a causé la sensibilisation de la peau chez des cochons d'Inde qui ont inhalé du MDI auparavant. Le degré de sensibilisation apparaît plus élevé pour le PMPPi que pour le MDI. (1)

**Carbonate de propylène** : Le carbonate de propylène n'a eu aucun effet sensibilisateur de la peau chez les cochons d'Inde. (1)

## CANCÉROGÉNÉICITÉ

**4,4'-MDI** : Il n'y a aucune information sur les animaux sur la cancérogénicité du MDI même. Dans une étude, le MDI polymérique contenant 44,8-50,2% de MDI monomérique a été testé pour la cancérogénicité par inhalation chez des rats. Une incidence accrue de tumeurs du poumon a été observée. Le CIRC a déterminé qu'il y a évidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI monomérique et polymérique chez des animaux expérimentaux. (1)

**PMPPi** : Des rats ont été exposés à 0,2, 1,0 ou 6,0 mg/m<sup>3</sup> de PMPPi en aérosol respirable jusqu'à 24 mois (6 heures/jour, 5 jours/semaine). Des indicateurs de dommages récurrents aux tissus pulmonaires ont été observés à 1,0 et 6,0 mg/m<sup>3</sup>. On a observé une augmentation dans l'incidence de cancer du poumon à 6,0 mg/m<sup>3</sup>. Il a été conclu que des dommages récurrents aux poumons ont été associés au développement de tumeurs pulmonaires. Le CIRC a conclu qu'il y a évidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI et du PMPPi chez des animaux expérimentaux. (1)

**Carbonate de propylène** : Un résultat négatif a été obtenu chez de souris exposées par voie dermique à 50µL, deux fois par semaine pendant 104 semaines. (1)

## MUTAGÉNÉICITÉ

**4,4'-MDI** : Il n'est pas possible de conclure que le MDI est mutagène. (1)

**PMPPi** : Aucune information disponible. (1)

**Carbonate de propylène** : L'information disponible ne permet pas de dire que le carbonate de propylène est mutagène. (1)

## SECTION XII : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques, les sols et les sous-sols. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA.

## SECTION XIV : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.**

## SECTION XV : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS – Canada).

**TSCA** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Proposition 65** : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.



**GLOSSAIRE**

<b>ASTM :</b>	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
<b>CAS :</b>	Chemical Abstract Services
<b>CSA :</b>	Association Canadienne de Normalisation
<b>DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :</b>	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
<b>DOT :</b>	Department of Transportation (États-Unis)
<b>EPA :</b>	Environmental Protection Agency (États-Unis)
<b>NIOSH :</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
<b>RCRA :</b>	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
<b>SGH :</b>	Système Général Harmonisé
<b>TMD :</b>	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
<b>TLV-TWA :</b>	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

**Référence :**

- (1) CHEMINFO (2015), Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.

**Numéro de la FDS :****CA U DRU SS FS 173****Pour plus de renseignements :**

1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

**Justification de la mise à jour :**

- Format SGH.

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**